



Comité de Jumelage
1997 & 2012
PORDIC - HAYLE



Comité de jumelage Pordic-Hayle, 1997-2012

Opération « 15 ans déjà » A l'attention de tous les jeunes pordicais nés en 1997 !

Pordic, le vendredi 27 avril 2012

Le Comité de Jumelage organise comme chaque année son voyage à Hayle (Sud Ouest de l'Angleterre, Cornouailles) le week-end de l'Ascension, soit cette année du mercredi 16 mai (départ vers 12h) au dimanche 20 mai 2012 (vers 17h). A ce jour, il y a environ une quarantaine d'inscrits.

A cette occasion, et notamment pour marquer et fêter le 15^{ème} anniversaire de notre jumelage, le Comité de jumelage vient de décider d'offrir par tirage au sort une place gratuite à un jeune (garçon ou fille) né en 1997 (donc âgé de 15 ans dans l'année 2012) et habitant la commune de Pordic.

Modalités de Participation

Chaque jeune (né en 1997 et résidant à PORDIC) pourra participer à cette opération « **15 ans déjà !** » du **samedi 28 avril 2012 9H au vendredi 4 mai 2012 12H**

- Soit en déposant un bulletin dans l'urne du Jumelage à la mairie
- Soit en adressant un email de participation (*voir modalités pratiques sur le site Interne*<http://pordic-hayle.france22.info/>)

Date du Tirage : Le tirage aura lieu le vendredi 4 mai 2012 en soirée (vers 21h) à la salle Conort à Pordic au cours de la réunion préparatoire au voyage.

Rappel des conditions de voyage à HAYLE :

Le comité rappelle que le transport se fait par autocar et ferry (via Roscoff-Plymouth). Par ailleurs, l'hébergement a lieu sur place à Hayle en famille. Le départ en autocar aura lieu le mercredi 16 mai 2012 (départ vers 12h), retour en autocar prévu le dimanche 20 mai 2012 (vers 17h).

Tout voyageur doit disposer d'une carte d'identité ou d'un passeport valide (date de validité non périmee au 20 mai 2012). Tout voyageur mineur (âgé de moins de 18 ans) non accompagné de ses parents doit disposer d'un **accord de ses parents pour quitter le territoire national** (« *autorisation de sortie de territoire* » à demander à la mairie, formalité gratuite).

Enfin, tout voyageur doit par ailleurs disposer d'une carte européenne d'assurance maladie. La demande peut se faire par Internet :<<http://www.ameli.fr/fiches-synthetiques/la-carte-europeenne-d-8217-assurance-maladie.php>> ou en s'adressant directement à sa caisse d'assurance maladie.

Pour toute information complémentaire S'adresser à Mr Jean-Paul LE DANTEC

Président du Comité de jumelage Hayle-Pordic
Web :<<http://pordic-hayle.france22.info/>>
Email : <comitedejumelage.pordic-hayle@laposte.net>

La Ville Madren
22590 PORDIC
Tel : 33/0 296 79 07 73
Mobile : 06 75 23 39 88
Email personnel : jpaul.ledantec@free.fr